

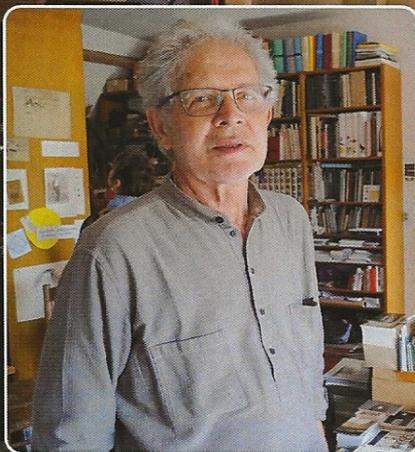


LE BULLETIN DE CHEZAL-BENOÎT



“ BIEN VIVRE ENSEMBLE À CHEZAL-BENOÎT ”

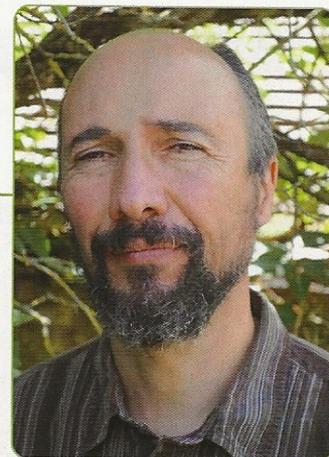
Juin 2022 - N° 20



SOMMAIRE

Page 3	Le mot du maire
Page 4	Une équipe pour Chezal-Benoît Solidarité pour l'Ukraine
Page 5	Compte administratif 2021 Taux d'imposition
Pages 6-7	Travaux, acquisitions, ventes
Page 8 -9	État civil- Action sociale
Pages 10-11	Pages ouvertes à l'école
Page 12	Nos artisans, services et marché
Pages 13-14	Page ouverte aux associations
Pages 15-16	Les enjeux du futur pour la desserte d'eau potable (suite)
Pages 17-18	Achèvement des vitraux par Jean Mauret
Pages 19-20	La photo animalière : une passion
Pages 21	L'ambrosie, une plante invasive et nuisible
Pages 22-23	Biographie d'Henry Labonne
Page 24	Congrès départemental des pompiers

LE MOT DU MAIRE



Une volonté intacte

Après deux années chahutées par la crise sanitaire, nos associations renaissent. Randonnées découvertes ou sportives, brocante, sortie culturelle à Paris, Congrès départemental des pompiers et retour de la traditionnelle fête du 15 août sont autant d'exemples de la vitalité de notre tissu associatif.

Mais les conséquences économiques de la pandémie, ajoutées aux événements en Ukraine, avec la flambée des coûts de l'énergie, des matières premières et des consommables, mettent à mal notre équilibre budgétaire. Pour maintenir la bonne santé financière de notre commune, nous allons poursuivre nos efforts sur la maîtrise des dépenses et des recettes.

Malgré cette période difficile, nous ne devons pas oublier le sacrifice du peuple ukrainien qui, à la frontière de l'Europe, combat pour que la démocratie l'emporte sur le diktat d'une armée, aussi puissante ou violente soit-elle.

De plus, cette année nous faisons face à un manque de précipitations notamment hivernales qui a entraîné une baisse du débit de nos cours d'eau. Au moment où j'écris ces lignes, nous avons déjà atteint le seuil d'alerte sur notre bassin versant.

Pour ces raisons, la commune ne réalisera pas l'ensemble du fleurissement prévu. Les suspentes fleuries, qui demandent beaucoup d'eau, ne seront pas mises en place cette année.

Cette situation devenant la norme, nous allons repenser notre fleurissement avec des plantations plus adaptées au dérèglement climatique.

Malgré ce contexte difficile, la volonté de l'équipe municipale reste intacte. Et je suis persuadé que les périodes de grandes difficultés sont des moments de grandes opportunités.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Roger Lebrero

Infos Pratiques de la Mairie

Heures d'ouverture :

lundi - mercredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30

mardi - jeudi : 8 h 30 - 12 h

vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h

Adresse : Grande Rue - 18160 Chezal-Benoît

Téléphone : 02 48 61 11 15

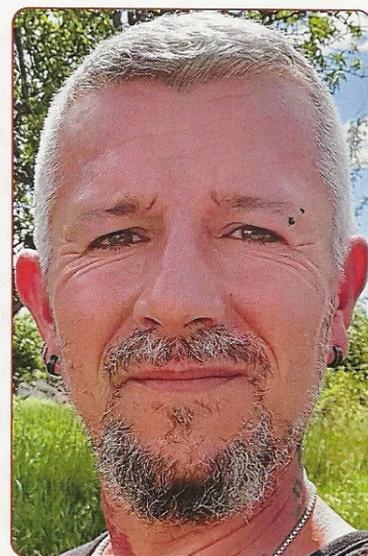
Courriel : mairie.chezalbenoit@orange.fr

UNE ÉQUIPE POUR CHEZAL-BENOÎT

Bienvenue à Stéphane Lefeuvre

À la suite du départ d'Agnel Delamotte, la Mairie a recruté un nouvel agent. Père de quatre enfants et installé à Chezal-Benoît depuis 11 ans, Stéphane Lefeuvre a rejoint l'équipe périscolaire le 3 janvier dernier. En collaboration avec Pascale Augendre et Murielle Laven, il accompagne les enfants pendant la pause du déjeuner et la garderie. Il assure également le ménage de l'ensemble des bâtiments communaux.

« Merci à la commune de Chezal-Benoît de m'avoir ouvert les portes de l'école, un lieu où je me sens comme un poisson dans l'eau au milieu de petits monstres gentils », nous a confié Stéphane Lefeuvre..



Au revoir Kiara Lazo !

Le contrat « parcours emploi compétences » de Kiara Lazo s'est terminé le 22 février 2022.

Durant six mois, en plus de l'accueil à la mairie, Kiara a traité de nombreux dossiers comme le renouvellement de l'éclairage public sur la D65, la réduction des coûts de télécommunications, des demandes de subventions...

Tout en fournissant un travail efficace, elle a pu acquérir une première expérience dans le secrétariat de mairie, ce qui lui permet d'aborder sa future carrière professionnelle plus sereinement.

En la remerciant pour son sérieux et son engagement, nous lui souhaitons une bonne continuation.



Collecte de dons pour l'Ukraine

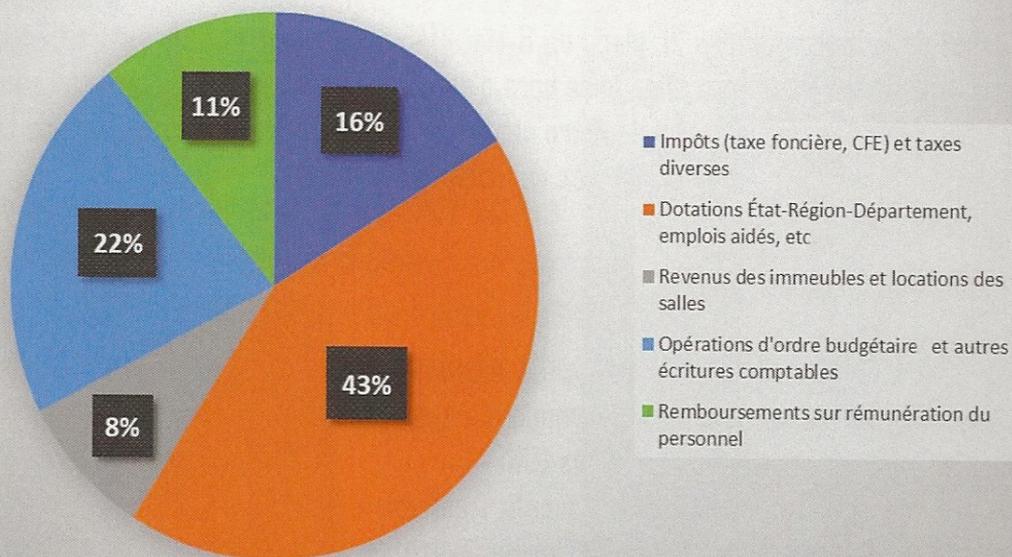
Les dons collectés sur notre commune pour répondre aux besoins de la population ukrainienne, soit une douzaine de colis, ont été portés à Saint-Germain-du-Puy, fin mars, avant d'être acheminés en Ukraine. C'est la Protection civile qui a pris en charge le regroupement des différents points de collecte et le transport jusqu'en Ukraine.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont répondu à cet appel.

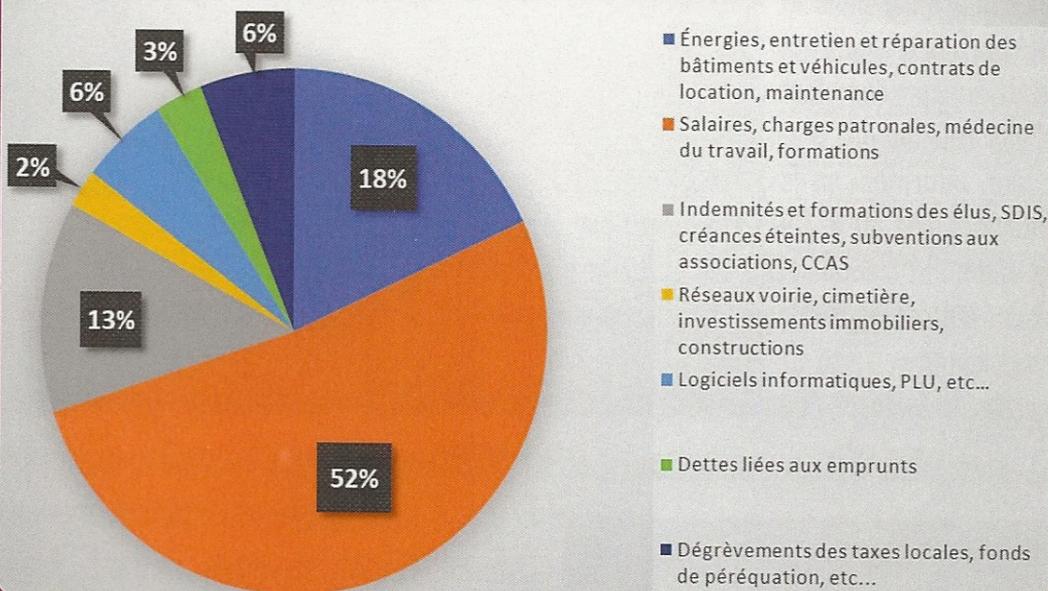
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Compte Administratif total des recettes 2021

Total recettes :
771 433,08 €
 soit 683 381,10 € de
 recettes de fonctionnement
 et
 88 051,98 € de
 recettes d'investissement



Compte Administratif total des dépenses 2021



Total dépenses :
616 584,06 €
 soit 586 781,11 € de
 dépenses de fonctionnement
 et
 29 802,95 € de
 dépenses d'investissement

Taux d'imposition

Dans un souci d'équilibre des comptes, le conseil municipal, suite aux réunions d'élaboration du budget communal prévisionnel 2022, a voté pour une augmentation des taux d'imposition des taxes locales sur le foncier bâti et non bâti, lors de sa séance du 4 mai 2022. Le taux d'imposition de la taxe foncière sur le bâti passe de 26,73 à 27,79 %. Celui de la taxe foncière sur le non-bâti passe de 11,07 à 11,51 %.

Cette augmentation intervient après quatre années sans majoration, dans un contexte d'inflation que personne ne peut ignorer et qui touche également les communes. Toutefois, les taux d'imposition à Chezal-Benoît demeurent encore parmi les plus faibles du département du Cher. À noter que le taux de la CFE (qui concerne les entreprises) reste inchangé.

TRAVAUX - ACQUISITIONS - VENTES

Achat immobilier

L'achat de la maison située 21, place du 8-Mai-1945 a été signé chez le notaire. En fonction de la disponibilité des artisans, les travaux de toiture et de mise hors d'eau de ce bâtiment vont pouvoir être engagés. Cette acquisition a pour but de participer à la revitalisation de notre centre-bourg, qui se désertifie. Ce type de logement de plain-pied, avec un petit jardin, fait souvent l'objet de demandes de location à la mairie.

Partenariat avec l'ONF

Une opération d'entretien liée aux sites touristiques sur la forêt domaniale de Chœurs-Bommiers a été réalisée par l'Office national des forêts (ONF).

Les travaux concernaient plusieurs points : entretien du sentier botanique et du sentier de l'Image ; entretien des mobiliers et des abords de l'abri de la Croix-Blanche et de l'étang des Trois Biches ; consolidation de signalétiques et remplacement d'une table-banc et d'un banc, sur les sites des carrefours. Ces travaux ont été financés par plusieurs communes concernées, dont Chezal-Benoît. À noter que, lors d'une réunion de travail, les agents de l'ONF nous ont informés qu'ils avaient reçu 35 demandes de randonnée (de 50 à 350 personnes) sur la forêt domaniale. Par ailleurs, concernant la route départementale entre Chezal-Benoît et Issoudun (RD 65) et le chemin départemental entre Chezal-Benoît et Pruniers (CD 65), les accotements ont été déboisés sur une plus grande largeur afin de sécuriser ces axes routiers fréquemment traversés par du gros gibier.

Signalons qu'une carte de découverte de la forêt domaniale de Chœurs-Bommiers est téléchargeable sur le site de l'ONF.



Cimetière

Notre cimetière communal ne comptait plus qu'une vingtaine d'emplacements disponibles pour les sépultures. Les municipalités précédentes avaient procédé à un travail d'enquête visant à répertorier les concessions en état d'abandon. La commission communale en charge de ce dossier a donc sollicité trois entreprises en capacité d'effectuer les travaux nécessaires à la reprise de ces concessions. Le conseil municipal, après avoir étudié chaque devis, a choisi une entreprise de Fleury-les-Aubrais, dans le Loiret. Les travaux ont été réalisés au cours de la deuxième semaine de mars. Près de 50 emplacements supplémentaires ont ainsi été repris.



Éclairage public

Les travaux d'éclairage public prévus depuis plusieurs mois (et annoncés dans le précédent bulletin municipal (n°19)) ont finalement été réalisés courant janvier, avec un peu de retard, donc, à cause des difficultés d'approvisionnement des composants électroniques employés. Il est maintenant possible de régler l'éclairage ; et une baisse de l'intensité est déjà programmée sur les points lumineux changés.

D'autres tranches de rénovation de notre éclairage public sont d'ores et déjà envisagées.

Fauchage raisonné

L'étendue des zones herbeuses à entretenir sur notre commune est importante et occasionne de plus en plus un surcoût financier : mobilisation d'agents communaux, entretien du matériel, carburant. Des modifications vont s'opérer progressivement, de façon à faucher autant que nécessaire mais aussi peu que possible. Nous commencerons dans ce sens par l'étang communal du Moulinet.

Par ailleurs, un essai de jachère fleurie va également être réalisé, là aussi près de l'étang communal. Cette action sera étendue en fonction des résultats. Une jachère fleurie consiste à maintenir un espace de terrain non cultivé composé de fleurs annuelles. En cas de réussite, cela contribuera à l'embellissement de ces parcelles. Ce type d'actions contribue également à la sauvegarde de la biodiversité.

Réaménagement des abords de la poste

L'espace paysagé qui avait été mis en place à l'origine près du bureau de poste occasionnait des détériorations des abords du bâtiment. En conséquence, l'ancienne haie a été enlevée. Elle sera remplacée dans les meilleurs délais.

Sécurisation des chemins communaux

Des garde-corps ont été installés par les employés communaux sur le chemin de la Coudrière, au niveau des abords d'un fossé profond, afin de sécuriser ce passage.



Étang du Moulinet

Un espace pique-nique a été aménagé près de l'aire de jeu, pour les personnes à mobilité réduite.

Dernière minute

La vente de pains et de journaux se fera au local de l'association " Les P'tites Mains Casalaises " entre le 11 et le 14 Juillet 2022 (inclus)

durant les fermetures de la boulangerie Joseph et de l'épicerie.

Également, " Les P'tites Mains Casalaises " organiseront, pour la première fois, **un marché de Noël, le dimanche 4 décembre 2022.**

ÉTAT CIVIL

Mariage

Nos félicitations à
ROTY Justine et AUCLAIR Sylvain, unis le 19 janvier 2022

Décès

Nos sincères condoléances aux familles de :

PLANCHE Françoise, née SELLIER (le 6 décembre 2021)
LEJOT René (le 22 décembre 2021)
TAILLIEZ Jacques (le 24 décembre 2021)
LACHASSE Claudette, née GUSMINI (le 25 décembre 2021)
TARDREW Mary (le 30 décembre 2021)
FOURGEAUD Pierre (le 30 janvier 2022)
CHATAIGNER Louissette, née VOISIN (le 12 février 2022)
BEDU Julien (le 9 février 2022)
KLIMOWICZ Serge (le 27 février 2022)
NOURY Daniel (le 17 avril 2022)
CASSONNET Odette, née GANIVET (le 22 mai 2022)
BOUTTEAU Roland (le 23 mai 2022)

Suite à des remarques, désormais ne seront inscrits dans cette rubrique que les actes mentionnés dans notre registre d'état civil, sauf cas particulier ou demande expresse.

ACTION SOCIALE

Service à la personne

Fréquemment, des personnes âgées ou leurs familles s'adressent à la mairie pour mettre en place un dispositif d'aide au maintien à domicile. Cependant, notre centre communal d'action sociale (CCAS) n'est pas en mesure (structurelle et financière) d'assurer cette fonction. C'est pourquoi nous invitons toute personne qui voudrait concourir au maintien à domicile de nos administrés les plus fragiles à prendre contact avec l'ADMR, car l'association manque de personnel.



Contactez-nous !
Fédération ADMR du Cher
02 48 24 03 07

Recrute en CDI un(e) Aide à Domicile

Sur les secteurs de Châteauneuf-Sur-Cher, Serruelles, Chavannes, Uzay-Le-Venon, St Loup des Chaumes, Vallenay, Crézancay-Sur-Cher, Corquoy, Chambon, St-Symphorien, Venesmes, Ineuil, Montlouis, St-Baudel, Villecelin, La Celle Condé, Lignières, Touchay, St Hilaire-En-Lignières, Lignières et Chezal-Benoît.

✓ **Vous êtes soit :**
DIPLOMÉ(E) dans le secteur du service d'Aide à la Personne
Avec une **EXPERIENCE** Confirmée
Animé(e) d'une forte **MOTIVATION** pour découvrir le métier de l'aide à la personne et être formé(e)

✓ **Votre mission :**
Vous intervenez auprès d'un public varié allant de la **70 ANS** de proximité à la **FIN DE VIE**
Vous apportez une **AIDE** à nos clients dans les gestes du quotidien (Entretien du logement, accompagnement social, aide aux courses, actes de la vie essentiels etc...)

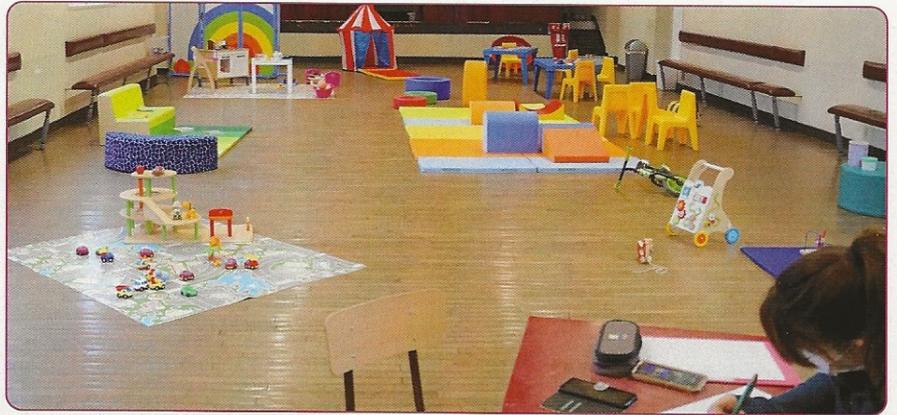
*En vertu de la loi n° 2021 - 1040 du 5 août 2021, le poste proposé dans l'offre d'emploi est soumis à l'obligation du Pass sanitaire

Kangouroule

Pour rappel, les Casalais et les habitants des communes environnantes peuvent bénéficier des services de la halte-garderie itinérante Kangouroule.

À Chezal-Benoît tous les mardis entre 9 heures et 17 heures, Kangouroule accueille, à la salle des fêtes, les enfants âgés de 0 à 6 ans, y compris au mois de juillet et pendant les vacances scolaires. Les tarifs de cette halte-garderie animée par une équipe professionnelle qualifiée varient en fonction des revenus. Des places restent disponibles. La fréquentation déterminera la poursuite ou non de ce service.

Pour tout renseignement : 06 70 03 90 71.



France services de Lignières

France services a pour vocation de vous aider, en toute confidentialité, dans vos démarches administratives : déclaration de revenus, demande de permis de conduire, d'une carte grise, d'une carte d'identité, d'une aide pour l'allocation logement, le RSA, la retraite, création de votre espace Pôle emploi, gestion de votre compte Ameli. Toutefois, il est recommandé de prendre rendez-vous.

Stéphanie Chaustier et Delphine Désiré
accueil@franceservices-lignieresenberry.fr

Tél. : 02 48 60 20 20

Fax : 02 48 61 81 66

2, rue de la Fonderie (accès par le parking situé rue Jacques-Cœur) - 18160 Lignières



Assistance numérique

Ordinateurs, tablettes, téléphones portables sont devenus indispensables dans nos différentes démarches administratives et autres. Pour autant qu'on sache les utiliser...

Des services gratuits ont été mis en place pour vous aider à maîtriser ces outils.

- **France services de Lignières** met à disposition des équipements bureautiques.

La ruralinette proposée par l'association Familles rurales, sillonne le département de l'Indre, avec ses deux agents. Ce camping-car équipé stationne à Ségry, sur le parking de la maison des associations, chaque dernier jour ouvrable du mois de 10 h à 12 h 30, et de 13 h 30 à 16 h. Coordonnées : 07 88 83 29 82 ou ruralinette@famillesrurales.org.

Le bus numérique engagé également dans la lutte contre l'exclusion numérique, se propose de stationner une journée par mois à Chezal-Benoît. Différents thèmes pourraient être abordés : « L'ordinateur et son environnement », « Internet, qu'est-ce que c'est ? », « La messagerie », « La clé USB », « L'appareil photo numérique », « Les sites utiles »... Si vous êtes intéressé, merci de vous adresser au secrétariat de la mairie.

PAGES OUVERTES DE L'ÉCOLE

Des nouvelles des CE1-CE2 et des CM1-CM2

la sortie en forêt

Mardi 26 avril, les classes de CE1 - CE2 et de CM1 - CM2 de l'école de Chezal-Benoît sont allées découvrir le sentier botanique de la forêt de Chœurs-Bommiers avec deux guides de l'ONF.

Classe des CE :

Nous avons marché sur le sentier botanique. Puis Manu, un des animateurs nous a présenté les différentes espèces d'arbres de la forêt : le chêne*, le pin, le sapin, le hêtre, l'érable champêtre, le charme commun, le prunellier, le frêne, l'orme champêtre.

Nous avons aussi découvert des plantes comme le houx ordinaire et le houx fragon. (Les feuilles du houx fragon sont beaucoup plus petites que celles du houx ordinaire.). Il y a aussi la bourdaine. Lorsque les chevreuils mangent les feuilles de bourdaine, ils deviennent complètement saouls ! A la fin du chemin, nous avons vu des feuilles de muguet. Nous vous invitons, habitants de Chezal, à découvrir ce sentier si vous ne le connaissez pas !

*Notre forêt est en danger puisqu'à cause des sécheresses, il risque de ne plus y avoir de chênes d'ici 2050 !!! C'est notre animateur qui nous l'a dit.

Classe des CM :

Nous étions accompagnés par M. Rodriguez, notre animateur, qui nous a parlé des arbres et de la végétation.

Nous avons observé différents types d'arbres et d'arbustes: le chêne sessile, le chêne pédonculé, le néflier, le houx fragon... Nous avons croisé plusieurs petits compagnons : des limaces, des araignées, des scarabées, des fourmis... Nous avons également vu des traces d'animaux. Il y avait, par exemple, de l'écorce enlevée autour d'un sapin : c'était un cerf qui s'était nettoyé les bois. Il avait enlevé le cambium autour de l'arbre, cette partie importante n'étant plus là, l'arbre avait fini par mourir.

M. Rodriguez nous a expliqué que la forêt couvre 30 % de la surface totale de la France, il nous a aussi dit que les racines permettent la croissance de l'arbre mais aussi sa stabilité. Les arbres ont besoin de lumière pour grandir et c'est pour cela qu'ils poussent parfois penchés. Notre guide ONF nous a raconté en détail le phénomène de la photosynthèse. Il nous a expliqué que si un jour il n'y avait plus d'arbres et de plantes, il n'y aurait plus d'oxygène !





À la fin de notre petite expédition, nous devions compter l'âge d'un arbre grâce aux cernes d'un tronc coupé en rondelles : nous en avons compté une vingtaine.

La classe a beaucoup aimé cette sortie. Le sentier était paisible et agréable et nous avons appris beaucoup de choses que l'on ne connaissait pas avant. Certains élèves ont eu envie de commencer un herbier.

Domage que nous ne soyons pas restés plus longtemps ! Cette sortie est à refaire, nous vous la conseillons !

la patinoire

A partir du mois de décembre et jusqu'au mois de février, les élèves de CE1-CE2 sont allés à la patinoire d'Issoudun le vendredi après-midi. Grâce à Eric, l'animateur et aux nombreuses séances, tous les élèves ont fait de grands progrès. Lors de la dernière séance, nous avons été évalués puis nous avons pu patiner en écoutant de la musique.

les autres sorties

Il est prévu que les deux classes se rendent à Lignières, sur le champ de foire, le 24 mai, pour assister au spectacle du cirque Bidon. Ce n'est pas un cirque avec des animaux mais plutôt un spectacle qui raconte une histoire. Enfin, après être allés au cinémobile à Lignières, les élèves iront dans un « vrai » cinéma : Le Rio à Saint-Florent. Ce sera le mardi 31 mai.

les fables de La Fontaine

Depuis quelques jours, les CE répètent plusieurs fables de Jean de La Fontaine : « le Corbeau et le Renard », « l'Ane et le Chien ». Ils s'entraînent aussi à jouer des fables modernes comme « Hugo et les chaussures d'Edouard » et « La fausse poire et le vrai fromage ». Quant aux élèves de CM, ils étudient la vie de Jean de La Fontaine et répètent également une dizaine de ses fables les plus célèbres : « Le Lièvre et la Tortue », « Le Loup et l'Agneau », « Le Lion et le Rat », « La Cigale et la Fourmi »...

Les deux classes présenteront ces fables aux parents le vendredi 10 juin. Malheureusement, tous les Casalais et les Casalaises ne peuvent pas être invités !

À bientôt !

Les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2

ARTISANS, SERVICES ET MARCHÉS

NOS COMMERCES

Boulangerie - Pâtisserie Joseph	10, Grande Rue	02 48 61 12 96
Pharmacie Vandervliet	11, Grande Rue	02 48 61 13 19
Effet Miroir (salon de coiffure)	16, Grande Rue	02 48 61 12 93
Le Panier Sympa (épicerie)	2, Grande Rue	02 48 56 45 10
Le Mirabis (bar - restaurant)	1, place du 8 Mai 1945	09 72 93 23 97

NOS ARTISANS

Guy Surel	Travaux publics	Domaine des Grandes Cosses	02 48 61 12 95
Fabrice Briquet	Peinture en bâtiment	3, rue de la Fosse à Caillon	02 48 61 13 88
Vincent Mitriot	Garage automobile Renault	Le Moulinet	02 48 61 13 27
Christian Clément	Jardinage, bricolage	9, rue du Petit-Pré	02 48 61 15 62
Michaël Picot	Carrosserie	6, rue de Vireloge	06 81 83 15 16
Benoît Garot	Travaux de la vigne	36, rue de l'Érable	06 89 08 76 58
Arnaud Bidet	Débarras maison	4, rue de la Fosse à Caillon	06 05 34 76 36
Sébastien Aubry	Métallurgie - Mobilier SMR	21, rue du Vivier	06 32 47 45 94
DS Trans- Deborah Surel	Transports	Domaine des Grandes Cosses	06 30 36 63 83

SERVICES

Maryse Clasquin	Médecin généraliste	2, rue de l'Église	09 77 96 30 27
Caroline Courandon	Infirmière		06 88 26 91 50
La Poste	Banque, courrier	2, rue des Chîntres	3631 / 3639

LOISIRS

Écuries Cordalia	Centre équestre	Chemin des Reliques	06 34 32 40 26
------------------	-----------------	---------------------	----------------

MARCHÉ SUR LA PLACE DU 8 MAI 1945

Pizza : Jean-Lou Ronk (de Châteauneuf)	mardi soir	06 24 39 15 13
Bibliothèque : Cécile Machado (de Bourges)	mercredi matin	
Boucherie : Fabrice Carrouée (de Lignières)	jeudi matin	

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes : Vincent Nicolazo		06 32 41 24 17
OCCE : Sabrina Poubeau		02 48 61 12 57
Amicale des Sapeurs Pompiers : Julien Cendrier - Centre de Secours		06 78 02 35 15
Association des Agriculteurs et des Vignerons : Dominique Chasseigne		02 48 69 91 04
CATM - Section Chezal : René Chagnon		06 83 43 43 60
Cercle de Gym Volontaire : Laurence Moreau	02 48 61 11 02 -	06 99 58 01 88
Chorale : Laurette Roux		02 48 69 90 45
Moulin de Nouan - Environnement : Jacques Guyard		02 54 03 18 72
Team Cordailla : Cynthia Carcy		06 08 53 07 04
Association du Patrimoine Casalais : Marcel Djian		06 08 03 15 67
	ou Sylvain Bourdreux	06 79 32 23 75
Les P'tites Mains Casalaises : Natache Moreau		06 48 66 95 95

PAGES OUVERTES AUX ASSOCIATIONS

Pour que perdure l'association du Moulin de Nouan

L'association Moulin de Nouan Environnement a été créée en 1992, à la suite d'une lettre ouverte dénonçant la pollution visuelle due aux pylônes électriques et au transformateur installé par EDF tout autour du moulin de Nouan. Alors qu'il était complètement restauré par les propriétaires sur leurs propres fonds, ce moulin à vent, situé au milieu des champs, n'attendait plus que l'enfouissement du réseau électrique pour sa mise en valeur totale.

Par la suite, l'association a permis de faire naître des événements culturels autour du moulin et de la Croisette :

- visite du moulin et de la Croisette ;
- exposition sur la nature, en partenariat avec le muséum d'histoire naturelle de Bourges, Nature 18 et d'autres associations ;
- exposition d'artisanat et de produits locaux ;
- concerts dans les caves de la Croisette, concert d'hiver, etc. ;
- rando-spectacle, événement phare pendant près de 20 ans, qui se terminait par un repas, un concert et un bal ;
- concert à la maison, lors du festival Guitare d'Issoudun...

Durant ses meilleures années, l'association comptait une bonne trentaine d'adhérents. Aujourd'hui, les aléas de la vie et, en particulier, la crise sanitaire ont mis à mal les festivités.

Jacques Guyard, propriétaire du moulin, membre historique de l'association, musicien et organisateur de « sessions irlandaises » dans plusieurs bars et restaurants du coin (Le Sésame, La Galtouère...), souhaite que l'association continue à œuvrer « pour faire de nouvelles rencontres, permettre à de nouveaux projets de voir le jour ». Et, pourquoi pas, pour accueillir de nouveaux adhérents...

Événement à venir en juin : scène ouverte et repas partagé à la Croisette.

Contact : moulindenouan@free.fr



Le comité des fêtes reprend du service

Le vide-grenier s'est réinstallé dans le bourg, à sa traditionnelle date du dimanche de la fête des Mères.

La fête de l'Étang aura bien lieu le 15 août, avec son concours de pétanque, sa buvette, son bal et, bien sûr, son feu d'artifice. Le comité des fêtes espère proposer un thé dansant, mais, pour l'instant, on n'en sait pas plus.

Le repas des aînés, financé par la commune par le biais du CCAS, devrait se dérouler comme d'habitude. L'organisation en a été confiée au comité fêtes et à une partie du conseil municipal.

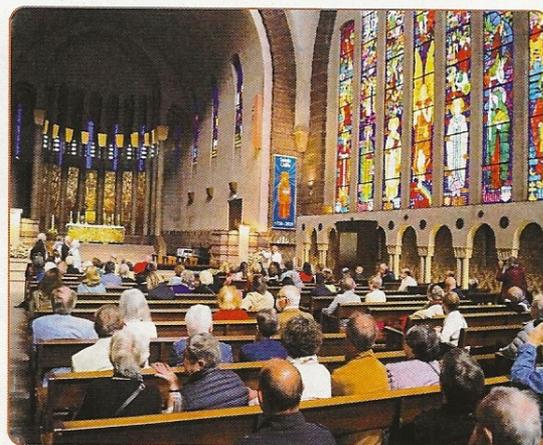
Enfin, en décembre, la vente de boudin et de tripes est aussi prévue, dont les bénéfices seront reversés au Téléthon.

Voilà, pour l'instant, le planning des manifestations de l'année 2022. Le bureau du comité des fêtes de Chezal-Benoît n'a pas changé depuis 2021 : Vincent Nicolazo en est toujours le président ; Jean Lambotte, le trésorier ; Michel Augot, le trésorier adjoint, et Sophie-Émilie Wilson, la secrétaire. Notre comité des fêtes compte 12 bénévoles, mais il aurait plaisir à accueillir d'autres volontaires...



Voyage à la rencontre du chef d'œuvre de Robert Barriot

Les membres de l'Association du patrimoine casalais étaient conviés, le 14 mai dernier, à l'église Saint-Odile, à Paris, à l'inauguration du nouveau chemin de lumière, travail réalisé par Christophe de Sousa et Frédéric Barriot selon les préconisations de Robert Barriot. Associés à nos amis les Thiaulins de Lignières, nous ne pouvions pas manquer l'événement. Un car avait été affrété, avec des départs de Lignières, de Chezal-Benoît et de Bourges. C'est ainsi qu'une quarantaine de Berrichons ont pu rejoindre les participants parisiens et ont profité de cette occasion pour découvrir le retable de cette église, chef-d'œuvre de Robert Barriot. Outre la famille de l'artiste, le maire du 17^e arrondissement et le maire de Chezal-Benoît étaient également présents. Le défi de ce voyage a été relevé, malgré les obstacles. Convaincue que le nom de Robert Barriot ne doit pas tomber dans l'oubli, l'association espère avoir, dans l'avenir, d'autres occasions de célébrer ce grand émailleur, également sculpteur et peintre.



La fête des pompiers

Le 2 juillet 2022, notre centre de secours organise dans le village le congrès départemental des sapeurs-pompiers du Cher. Cette manifestation de grande envergure rassemblera environ 1 000 personnes. Ce sera l'occasion de découvrir une partie du parc des véhicules du département. Plusieurs événements se dérouleront tout au long de la journée.

Venez fêter les pompiers en assistant au défilé motorisé et des troupes à pied, à partir de 10 h 30. L'après-midi, la fête continuera au stade municipal, qui accueillera un marché des producteurs locaux, une démonstration de trial, une exposition de véhicules anciens, un village prévention, une banda. Et, le soir, pour finir cette journée festive, rendez-vous, toujours sur le stade, pour un concert de rock. À noter que des buvettes et points de restauration seront ouverts tout l'après-midi.

Qu'est-ce que le Service départemental d'incendie et de secours ?

Les sapeurs-pompiers dépendent d'un établissement public administratif : le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Créé en 1955, le SDIS est financé essentiellement par les collectivités locales. Pour remplir ses missions d'urgence, il s'appuie sur un corps départemental qui rassemble l'ensemble des sapeurs-pompiers. Il est organisé en centres d'incendie et de secours et comprend un service de santé et de secours médical (SSSM). Le SDIS du Cher regroupe 50 centres d'incendie et de secours, qui ont tous été intégrés au corps départemental le 1^{er} janvier 2001, lors de la dernière étape de la départementalisation des services d'incendie et de secours communaux. Comme les autres SDIS, il est dirigé par un officier supérieur de sapeurs-pompiers, chef du corps départemental. Il est placé sous l'autorité du préfet dans le cadre de son pouvoir de police pour :

- la direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers ;
- la direction des actions de prévention relevant du Service départemental d'incendie et de secours ;
- la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

Mais il est aussi sous l'autorité des maires, dans le cadre de leur pouvoir de police administrative à l'échelon communal, pour la mise en œuvre opérationnelle des secours.

Il est également placé sous l'autorité du président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours, pour la gestion administrative et financière de l'établissement public.

Le Service départemental d'incendie et de secours est chargé de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences, il exerce les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, ainsi que leur évacuation.



LES ENJEUX DU FUTUR POUR LA DESSERTE D'EAU POTABLE

Pour faire suite au bulletin municipal n°18 de juin dernier, il nous est apparu important de vous tenir informés de l'état d'avancement des projets, études et travaux en cours.

Ces projets concernent l'approvisionnement en eau potable, avec l'éventuel transfert de la source et son exploitation du site hospitalier George-Sand vers la commune. Ils concernent également les solutions à apporter aux problèmes, en particulier les fuites, de notre réseau vieillissant de distribution d'eau potable, grâce à l'implantation de compteurs de sectorisation et à la mise en place d'une étude patrimoniale pour prioriser les travaux à court, moyen et long terme.

Sectorisation

Pour gagner en efficacité, il nous faut pouvoir déterminer rapidement sur quel secteur du réseau il y a fuite. C'est la raison pour laquelle nous allons implanter quatre compteurs de sectorisation sur notre réseau de distribution d'eau potable. Ces travaux ont été pleinement validés et souhaités par les acteurs de l'étude patrimoniale.

Quatre prestataires avaient fait des propositions. Après avoir sollicité une aide à l'évaluation et à la décision auprès du CIT (Cher-Ingénierie des Territoires), le conseil municipal a voté, le 1^{er} décembre 2021, majoritairement pour l'entreprise Saur.

Les travaux se sont déroulés courant du mois de juin. Ces travaux, qui s'élèvent à 39 228 €, seront financés à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (22 883 €) et de 10 % par le conseil départemental du Cher (3 923 €).



Étude patrimoniale sur la desserte d'eau potable

Cette étude consiste à déterminer l'état de nos installations de production et de desserte d'eau potable afin d'envisager prioritairement et dans le temps les travaux à accomplir.

Un projet de convention est finalisé et a été voté en conseil municipal le 4 mai 2022. L'étude patrimoniale devrait rendre ses premières conclusions dans un délai de six mois en priorisant la tarification du mètre cube d'eau potable si nous devenons propriétaires de la source.

Cette étude représente un coût de 62 130 €, financé au maximum à 80 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et par le conseil départemental.



L'approvisionnement en eau potable

Le nombre de mètres cubes facturés par le centre hospitalier George-Sand (CHGS) continue de croître. Le bureau d'études en ingénierie environnementale dans les domaines de l'eau IRH choisi par l'hôpital a rendu ses conclusions... en présence des représentants du CHGS et de la commune.

La nouvelle sous-préfète a découvert la situation et s'empare dorénavant du dossier. Des réunions ont eu lieu, d'autres sont à venir. Il nous revient de déterminer par anticipation, et le plus précisément possible, le tarif de 1 m^3 exploité servi à l'utilisateur. Pour nous aider dans cette mission complexe, l'étude patrimoniale s'étendra et inclura la source et son exploitation. À la charge de la sous-préfecture de nous aider à trouver des financements, sans lesquels nous ne serons pas en mesure d'effectuer raisonnablement ce transfert.

Le coût global du transfert est estimé entre 130 000 et 150 000 € environ.

Le CHGS a changé le compteur général de desserte d'eau potable sur le réseau communal suite à des écarts de consommation journalière variables et inexplicables.



Tarification

Dans un contexte international et européen tendu, l'inflation repart à la hausse. Les prévisions économiques s'accordent pour une hausse de 4 % en 2022. Nous avons dû répercuter au minimum une augmentation contenue du prix du mètre cube d'eau potable à l'utilisateur, après des années de tarification inchangée. **Prix du m^3 actualisé d'eau potable : 1,46 €.** Les conclusions de l'étude patrimoniale conduiront probablement à d'autres évolutions, que nous ignorons à ce jour.

Pour une bonne administration de notre régie d'eau potable, nous rappelons à tous nos administrés, qu'ils soient propriétaires ou locataires, qu'ils doivent déclarer en mairie tout changement de situation, notamment leur arrivée ou leur départ, afin que leurs compteurs d'eau potable soient relevés par nos employés communaux.

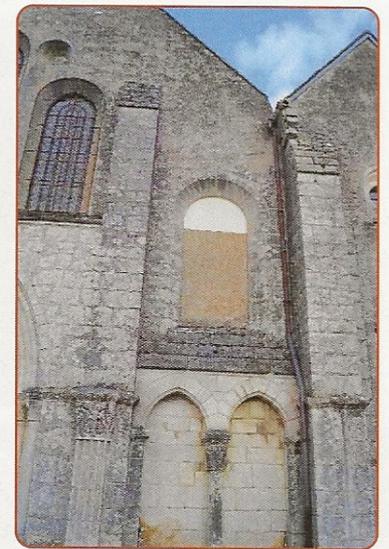
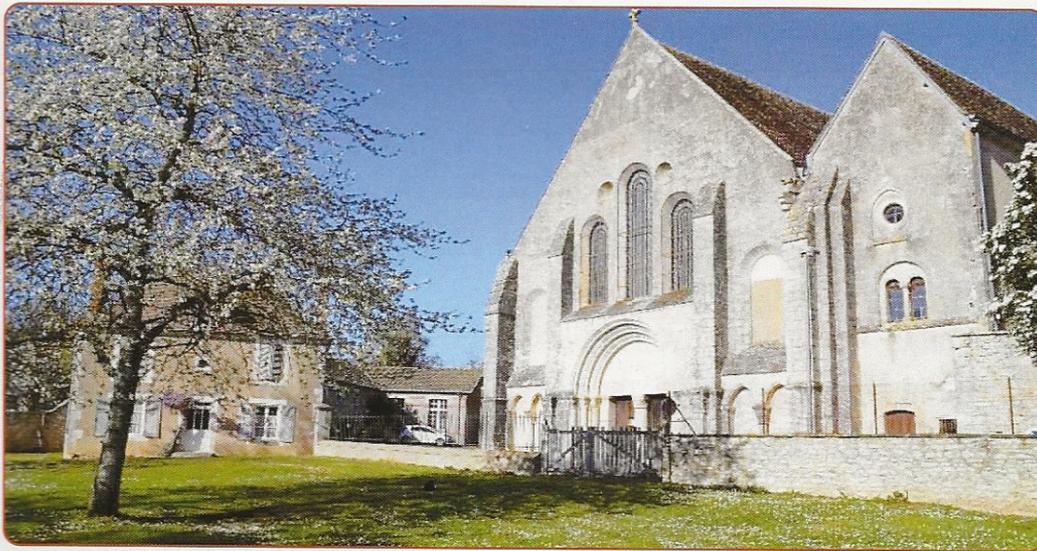
Tenant compte de ce qui se pratique dans les autres communes et, là aussi, dans un souci d'équilibre budgétaire, la tarification des installations de compteurs d'eau potable va être modifiée. Deux tarifs seront distincts : les nouvelles installations et le déplacement/remplacement d'un compteur existant afin qu'il soit situé en bordure de route et donc facilement accessible pour le relevage des index.

Pour les administrés reliés à la station d'épuration, le prix du mètre cube des eaux usées traitées ne peut s'envisager sans une augmentation significative. **Prix du m^3 des eaux usées traitées actualisé : 1,43 €.** En effet, depuis plusieurs années, le budget de la seule station d'épuration est déficitaire et il est compensé par une gestion confondue de l'eau potable et des eaux usées. Le déficit est en lien avec une tarification des eaux usées, là aussi maintenue basse depuis des années, mais qui ne tient pas compte des charges d'emprunt qui perdureront jusqu'en 2029 et des charges d'entretien tout à fait classiques et normales. Sur ces dernières charges, encore peut-on se satisfaire d'une bonne maîtrise technique de nos employés communaux. Les perspectives d'avenir envisageables de la gestion de l'eau nous imposent que nous revenions progressivement à un budget équilibré et peut-être plus autonome.

ACHÈVEMENT DES VITRAUX PAR JEAN MAURET

Même si la vocation première dédiée au culte catholique disparaît, l'église abbatiale Saint-Pierre de Chezal-Benoît est un monument majeur de notre patrimoine. Elle fut d'ailleurs classée monument historique dès 1908 ; et les personnes averties ou de simples touristes témoignent de la satisfaction de pouvoir visiter ce bel édifice.

Parmi les nombreux travaux de restauration et d'embellissement effectués depuis plusieurs décennies, les ouvertures situées au-dessus des portes d'entrée et celles des bas-côtés furent dotées, en 1987 et 1990, de magnifiques vitraux, créés par Jean Mauret, maître verrier à Saint-Hilaire-en-Lignières. Ces vitraux prirent place dans des baies obturées ou en remplacèrent d'autres de facture moderne, sans ornements, partiellement endommagés, monocolores et très sombres.



Façade ouest de l'église abbatiale - À droite : gros plan sur une des deux baies encore obturées

Hélas, deux ouvertures de la belle façade ouest de l'église desservant les bas-côtés sont restées obturées par des murets, mais aussi depuis quelques années par du polystyrène du fait de nouvelles dégradations liées aux intempéries. Il y a bien longtemps que les municipalités successives ont souhaité terminer ce qui avait été entrepris par Jean Mauret, si on se réfère aux devis sollicités, mais en raison de l'engagement financier important, d'autres priorités se sont imposées alors – et, dans une commune, elles ne manquent pas.

Aujourd'hui, bien que le maître verrier soit encore actif au service de son art, de trop nombreuses années se sont écoulées depuis le début de ses travaux, et il considère – légitimement – la restauration de ces deux baies comme l'achèvement de son œuvre à Chezal-Benoît. Ce projet est soutenu par Irène Joud'heuil, architecte de la Direction régionale des monuments, par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) du Cher et par les responsables de la Fondation du patrimoine du département.

Pour que ce projet puisse aboutir, Jean Mauret, sollicité à nouveau, a présenté à la municipalité un devis n'incluant pas la rémunération de son propre temps de travail. Malgré cela, le coût des matériaux, de la pose et de la protection des deux nouveaux vitraux s'élève à 40 109 €.

Le 6 octobre 2021, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la réalisation de ces travaux sur deux ans, sachant que la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) participe à hauteur de 30 % du montant HT. Par ailleurs, une souscription a été lancée le 16 décembre 2021 auprès de la Fondation du patrimoine du Cher, qui a déjà recueilli de nombreux dons de Casalais, mais aussi du Crédit Agricole de Lignières. Nous espérons encore une participation du conseil départemental du Cher.

Les travaux ont débuté dans l'atelier de Jean Mauret.



Jean Mauret

Né en 1944 à Heiltz-le-Maurupt, dans la Marne, Jean Mauret est issu d'une lignée de maîtres verriers. Après ses études aux beaux-arts de Nancy et de Bourges, où il rencontra son épouse, il établit, en 1969, son atelier à Saint-Hilaire-en-Lignières où il réside toujours. Son expérience est riche de sa participation à des restaurations ou à des créations dans nombre de monuments français de grand renom. Son empreinte en Berry n'est pas en reste. Il a œuvré sur des lieux aussi emblématiques que l'abbaye de Noirlac, en collaboration avec Jean-Pierre Raynaud, les cathédrales de Bourges, de Chartres, de Lyon, etc. Il n'en dédaigna pas moins les petites églises de notre campagne, où il manifesta son art de la lumière. Citons Corquoy, Condé, Touchay... À son initiative, depuis 2009 la « Grange aux verrières » à Saint-Hilaire accueille de nombreuses expositions et conférences consacrées au vitrail et à l'art.

L'église abbatiale

Notre église appartenait à une abbaye bénédictine qui eut les plus hautes destinées. En effet, fondée en 1093 par André de Vaubrun, venu de Vallombreuse en Toscane (Italie), cette abbaye fut à la fin du XV^e siècle à la tête d'une réforme importante de la règle de saint Benoît par l'intermédiaire de son abbé, Pierre Du Mas. La congrégation de Chezal-Benoît exerça son influence, durant plus de 150 ans, sur plus d'un cinquième des abbayes bénédictines de France, du Mans à Clermont-Ferrand en passant par La Rochelle. À la Révolution, l'église abbatiale Saint-Pierre devint propriété communale et fut qualifiée d'église paroissiale. En 1827, suite à un mauvais concours de circonstances, l'édifice fut privé de son transept, de son chœur bénédictin à cinq chapelles, et de sa flèche. Malgré cela, avec sa nef et ses bas-côtés, ce qu'il subsiste de cette église garde fière allure.

Les nouveaux vitraux contribueront à embellir un édifice emblématique de notre village, édifice riche par ailleurs d'un mobilier religieux de grand intérêt, comprenant notamment une tour eucharistique en pierre datant du XV^e siècle et les plus grandes stalles du Berry, empreintes d'un riche travail d'imaagerie.



TRAVAUX - ACQUISITIONS - VENTES

Achat immobilier

L'achat de la maison située 21, place du 8-Mai-1945 a été signé chez le notaire. En fonction de la disponibilité des artisans, les travaux de toiture et de mise hors d'eau de ce bâtiment vont pouvoir être engagés. Cette acquisition a pour but de participer à la revitalisation de notre centre-bourg, qui se désertifie. Ce type de logement de plain-pied, avec un petit jardin, fait souvent l'objet de demandes de location à la mairie.

Partenariat avec l'ONF

Une opération d'entretien liée aux sites touristiques sur la forêt domaniale de Chœurs-Bommiers a été réalisée par l'Office national des forêts (ONF).

Les travaux concernaient plusieurs points : entretien du sentier botanique et du sentier de l'Image ; entretien des mobiliers et des abords de l'abri de la Croix-Blanche et de l'étang des Trois Biches ; consolidation de signalétiques et remplacement d'une table-banc et d'un banc, sur les sites des carrefours. Ces travaux ont été financés par plusieurs communes concernées, dont Chezal-Benoît. À noter que, lors d'une réunion de travail, les agents de l'ONF nous ont informés qu'ils avaient reçu 35 demandes de randonnée (de 50 à 350 personnes) sur la forêt domaniale. Par ailleurs, concernant la route départementale entre Chezal-Benoît et Issoudun (RD 65) et le chemin départemental entre Chezal-Benoît et Pruniers (CD 65), les accotements ont été déboisés sur une plus grande largeur afin de sécuriser ces axes routiers fréquemment traversés par du gros gibier.

Signalons qu'une carte de découverte de la forêt domaniale de Chœurs-Bommiers est téléchargeable sur le site de l'ONF.



Cimetière

Notre cimetière communal ne comptait plus qu'une vingtaine d'emplacements disponibles pour les sépultures. Les municipalités précédentes avaient procédé à un travail d'enquête visant à répertorier les concessions en état d'abandon. La commission communale en charge de ce dossier a donc sollicité trois entreprises en capacité d'effectuer les travaux nécessaires à la reprise de ces concessions. Le conseil municipal, après avoir étudié chaque devis, a choisi une entreprise de Fleury-les-Aubrais, dans le Loiret. Les travaux ont été réalisés au cours de la deuxième semaine de mars. Près de 50 emplacements supplémentaires ont ainsi été repris.



Savoir saisir l'instant magique

Et cette période est le seul moment où Pascal Joseph part à une chasse très particulière : celle des bois perdus des cerfs. Et, selon lui, rien n'est plus grisant que d'en trouver une paire. Il en possède environ 80. *« Grâce à la photo, je peux identifier un cerf que j'ai capturé, et voir l'évolution de sa ramure. Pour certains, j'ai leurs bois sur des années. Et c'est le top ! »*

Pascal Joseph participe aussi au comptage des cerfs avec l'ONF, et il s'informe auprès des chasseurs : quand un cerf est abattu, il le note dans son répertoire. *« Ma priorité reste le cerf, mais je m'essaie sur les renards, surtout au printemps quand les petits sortent des terriers. Alors commencent un jeu de patience et, parfois, un jeu de cache-cache. Je reste à proximité afin d'attirer leur curiosité. Mais, en général, même si je ne la vois pas, la mère reste cachée, prête à sonner l'alarme. »*



Pascal Joseph part soit très tôt vers les 6 heures du matin, soit après le travail. *« C'est une passion saisonnière, les ambiances sont si différentes. Il faut savoir saisir l'instant, lorsqu'un cerf surgit de la brume automnale, accompagné des biches. Ou saisir le moment d'un combat lors du brame, ce qui reste dangereux, assure Pascal, surtout quand il vous a repéré et qu'il peut charger. »*

Parfois la passion fait oublier le temps. Il y a quelques années, notre photographe, un peu fiévreux, était parti un matin faire des prises de vues sur le brame. Son épouse, ne le voyant pas revenir lancèrent des recherches ; et même le voisin, pos-

vers 11 heures, alerta la mairie et la gendarmerie qui s'occupèrent d'un avion, survola la zone. Point de Pascal Joseph à l'horizon ! Mais, alors que les maîtres-chiens allaient être mobilisés, notre photographe revint, un peu étonné de voir tant de monde chez lui. Rien de grave, seulement la passion.

« Je n'oublie jamais de prendre un pochon pour les champignons. J'espère que je profiterai encore longtemps de ce plaisir lors de ma retraite. »

Pour qu'il puisse partager sa passion, nous espérons organiser une exposition de ses photographies, en fin d'année, à la mairie.



Propos recueillis par Philippe Malet

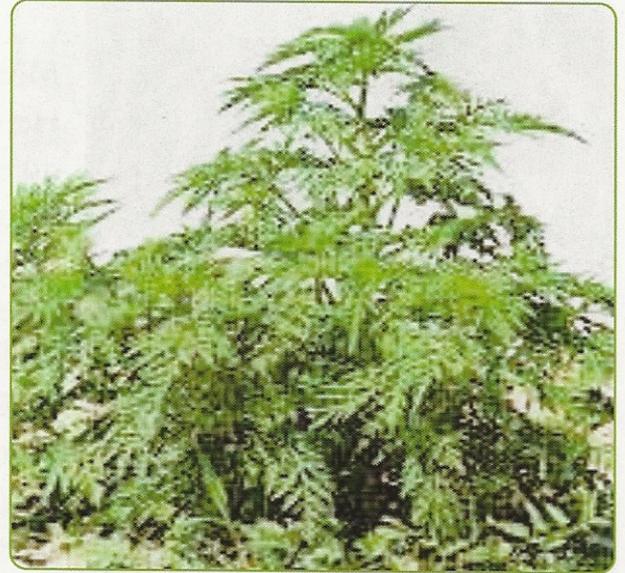
L'AMBROISIE, UNE PLANTE INVASIVE ET NUISIBLE

Pourquoi éradiquer l'ambroisie ?

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) et l'ambroisie trifide (*Ambrosia trifida* L.) sont des plantes invasives originaires d'Amérique du Nord et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

Une fois qu'un pied d'ambroisie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.



Les acteurs (en cas de doute)

Le maire, première personne concernée par la sécurité sanitaire de ses concitoyens, se référera à la réglementation spécifique existante pour la gestion du risque par des mesures proportionnées. Un référent territorial de surveillance peut être nommé, qui vous accompagnera dans les démarches à effectuer : contacts, procédures d'éradication.

Les ARS (Agences régionales de santé). Pour la région Centre-Val de Loire : hugues.breton@fredon-centre.com

Le RNSA (Réseau national de surveillance aérobiologique).

Les AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air).

Les médecins, en particulier les allergologues.

Les chambres d'agriculture, FREDON et les instituts techniques apportant un conseil technique aux agriculteurs sur la question de l'ambroisie.

Les gestionnaires publics des réseaux routiers et les concessionnaires autoroutiers organisent la gestion de l'ambroisie en bords de routes (Cerema, Fredon).

Les collectivités territoriales.

L'AFEDA (Association française d'étude des ambrosies).

L'association Stop Ambroisie.

Que faire ?

Les techniques préventives

Couverture du sol : mise en place d'une végétation, de membrane textile ou d'un paillis.

Surveillance des terres rapportées : essentiel de vérifier la provenance des terres rapportées lors de chantiers de construction ou d'aménagements paysagers.

Les techniques curatives

Arrachage manuel : avant la floraison pour éviter l'exposition au pollen. Bien déraciner le plant. Port de gants fortement conseillé.

Fauchage - broyage : larges surfaces, comme les linéaires. Plusieurs interventions nécessaires pour une bonne efficacité.

Pâturage : les ovins, caprins et bovins peuvent être utilisés. Faire intervenir les troupeaux avant la floraison, particulièrement pour les zones difficiles d'accès, mais aussi dans les chaumes, après la récolte des céréales.

Désherbage thermique : peut être fait sur de petites surfaces pour détruire les plants très rapidement.

Désherbage mécanique : déchaumage et binage.

Désherbage chimique : détruit complètement la plante, mais entraîne des effets négatifs sur les milieux, le sol et l'eau.



Guide de gestion de l' Ambroisie à feuilles d'armoise : www.ambrosie.info
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambrosie-info/article/comment-lutter-contre-l-ambrosie>
ars-cl-dd18-unite-sante-environnement@ars.sante.fr

HENRY LABONNE, ÉLÈVE DU COLLÈGE DE CHEZAL-BENOÎT

par Sylvain Bourdreux



Henry Labonne (1853 - 1944)

Médecin, naturaliste, géographe et homme de lettres, Henry Labonne fut élève au collège de Chezal-Benoît jusqu'en 1869, avant de poursuivre ses études au lycée de Châteauroux. Ses années de scolarité au collège de Chezal-Benoît furent, semble-t-il, profondément marquantes puisqu'en 1909 il fut à l'origine de l'organisation des banquets annuels des anciens élèves de l'établissement, qui perdurèrent jusqu'en août 1913, à la veille de la guerre de 1914-1918. Nous devons à Henry Labonne les biographies de plusieurs anciens élèves du collège, publiées en 1917 dans son livre *Chezal-Benoît, ses élèves, ses professeurs, ses amis*, imprimé par son ami de collège H. Gaignault.

Dans quelques-uns de ses poèmes composés chaque année à l'occasion du banquet des retrouvailles, il traduisit le

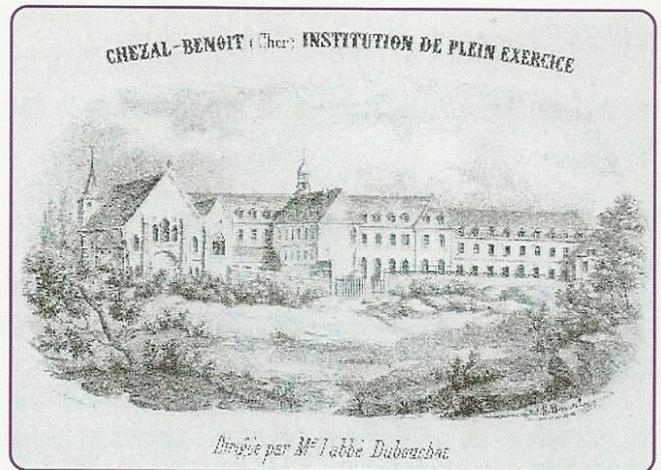
désespoir d'anciens collégiens attristés par la nouvelle utilisation des bâtiments de l'ancienne abbaye bénédictine qui abritait dorénavant un asile psychiatrique. Henry Labonne n'hésitait pas à qualifier de « vandales » ou d'« apaches de Paris » les nouveaux occupants. Il était très attaché à Chezal-Benoît.

« L'ancienne abbaye ayant pris huit ans de mon enfance, je ne laisse jamais passer le nom de Chezal-Benoît sans chercher plus loin, n'importe en quel livre je le trouve », écrivit-il.

Le collège

C'est en 1833 que l'abbé Pierre-Silvain Dubouchat (1805-1865) – précédemment curé de l'église Saint-Pierre-le-Guillard, non loin de la rue d'Auron à Bourges – fit l'acquisition auprès d'Adèle Toupelin, pour 30 000 francs, des bâtiments de l'ancienne abbaye bénédictine de Chezal-Benoît afin d'y créer un

collège. Conformément à son époque, ce collège du diocèse était réservé aux garçons généralement issus de la bourgeoisie. Il prospéra assez vite et compta jusqu'à 200 élèves. La qualité de son enseignement permit à nombre de ses élèves d'accéder par la suite à des carrières professionnelles de haut rang dans la magistrature, l'administration, l'armée, la médecine, l'enseignement... En 1875, sous l'égide des missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, le collège devint une école apostolique destinée à la formation de futurs prêtres. Dans le contexte d'élaboration de la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905, l'établissement fut vidé de ses occupants et vendu au conseil général de la Seine, par l'intermédiaire de la Société immobilière de l'Indre, pour créer une colonie agricole d'aliénés, inaugurée en 1911.



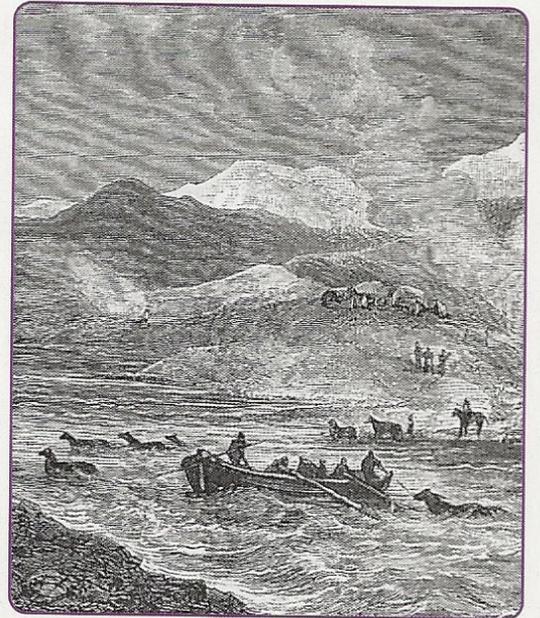
Mais qui était Henry Labonne ?

Henry Labonne est né à Montgivray, près de La Châtre, le 28 décembre 1853. Son père était instituteur communal à Ségry. Son épouse, Henriette Jussiaume, musicienne, sculptrice et artiste peintre, était en famille avec George Sand, dont Henry Labonne fit connaissance en 1870 lors d'une excursion, alors qu'il était en vacances chez son grand-père, à Crevant.

Henriette et Henry Labonne eurent deux garçons : Roger et Eirik. L'aîné, Roger (1881-1966), effectua une carrière militaire. Eirik Labonne (1888-1971) naquit à Reykjavik, en Islande, lors d'une exploration de son père. Il fit une brillante carrière de diplomate, devint ambassadeur à Moscou, puis au Maghreb. Il participa au développement de la prospection pétrolière et minière, le futur BRGM, et fut qualifié par le général de Gaulle de « pionnier de l'idée saharienne ».

Si Henry Labonne devint médecin à Paris, il exerça à Marseille. Il se spécialisa dans les maladies des voies urinaires et fonda une polyclinique médico-chirurgicale. Personnage singulier, il avait pour animaux de compagnie des singes et des perroquets. Il revendit sa polyclinique en 1928 pour se concentrer à son travail de consultations. Il publia une vingtaine de petits ouvrages de vulgarisation des connaissances médicales pour le grand public.

Mais la renommée qu'il acquit au niveau national, il la devait surtout à sa participation à plusieurs expéditions d'explorations géographiques où il remplit des missions botaniques, minéralogiques et zoologiques. La première se déroula en 1880 en Scandinavie. Secrétaire de la société de géographie, il obtint ensuite du ministère de l'Instruction publique une mission en Islande : il devait, entre autres tâches, réaliser un herbier complet des plantes islandaises. Son périple se déroula en 1886, à une époque où le seul voyage en bateau pour se rendre dans cette grande île était déjà en soi une aventure.



Accompagné d'autochtones, il sillonna l'Islande en tous sens, à dos de poney. Malgré le climat inhospitalier souvent pluvieux et froid, il parcourut les vastes paysages volcaniques et les geysers. Il y rencontra les rares habitants des Boers (fermes islandaises). Il détermina l'altitude du volcan islandais l'Hekla. Il démontra par ses fouilles sous les geysers que la température de cette île n'avait pas varié depuis sa découverte par des marins norvégiens. En 1887, il poursuivit son expédition jusqu'aux îles Féroé, où il collecta de nombreuses observations et des extraits ornithologiques, botaniques et de minéraux. Il se rendit également au Groenland. À son retour, il fut nommé, en 1889, secrétaire de la Société de géographie de Paris. Son livre *L'Islande et l'archipel des Færøer* (dont est extraite l'illustration ci-dessus, intitulée *Passage de l'Olfusa*) rend compte de ses missions d'exploration. Écrivain inépuisable, Henry Labonne publia aussi plusieurs romans historiques localisés dans le Berry, des articles pour des revues scientifiques comme le *Berry médical*. Il semble qu'il aimait par-dessus tout se livrer à l'exercice de la poésie. Joseph Pierre, directeur propriétaire de la *Revue du Berry*, publia ses créations. Il y célébrait souvent son cher Berry, où il revenait passer ses vacances chaque été.

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, à près de 90 ans et presque aveugle, Henry Labonne décéda à Pouligny-Notre-Dame, le 19 octobre 1944. Il serait inhumé au cimetière de Saint-Août. Il est, depuis lors, tombé dans l'oubli.



CHEZAL-BENOÎT



CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DU CHER



PROGRAMME

Samedi
2 JUILLET
2022

- **10 h 30** - Au cœur du village
Cérémonie officielle suivie du défilé des troupes
- **14 h** - Stade municipal
Expo de véhicules anciens, marché de producteurs locaux, village prévention, animation musicale par la Banda de Cerbois, démonstration de Trial Moto, animations pour enfants
- **17 h 15** - Parade des véhicules anciens
- **18 h à 20 h 30** - Stade municipal
Concert de « BACKSTAGE » groupe de Rock

